

Le harcèlement
sexuel :



on n'en
veut pas !

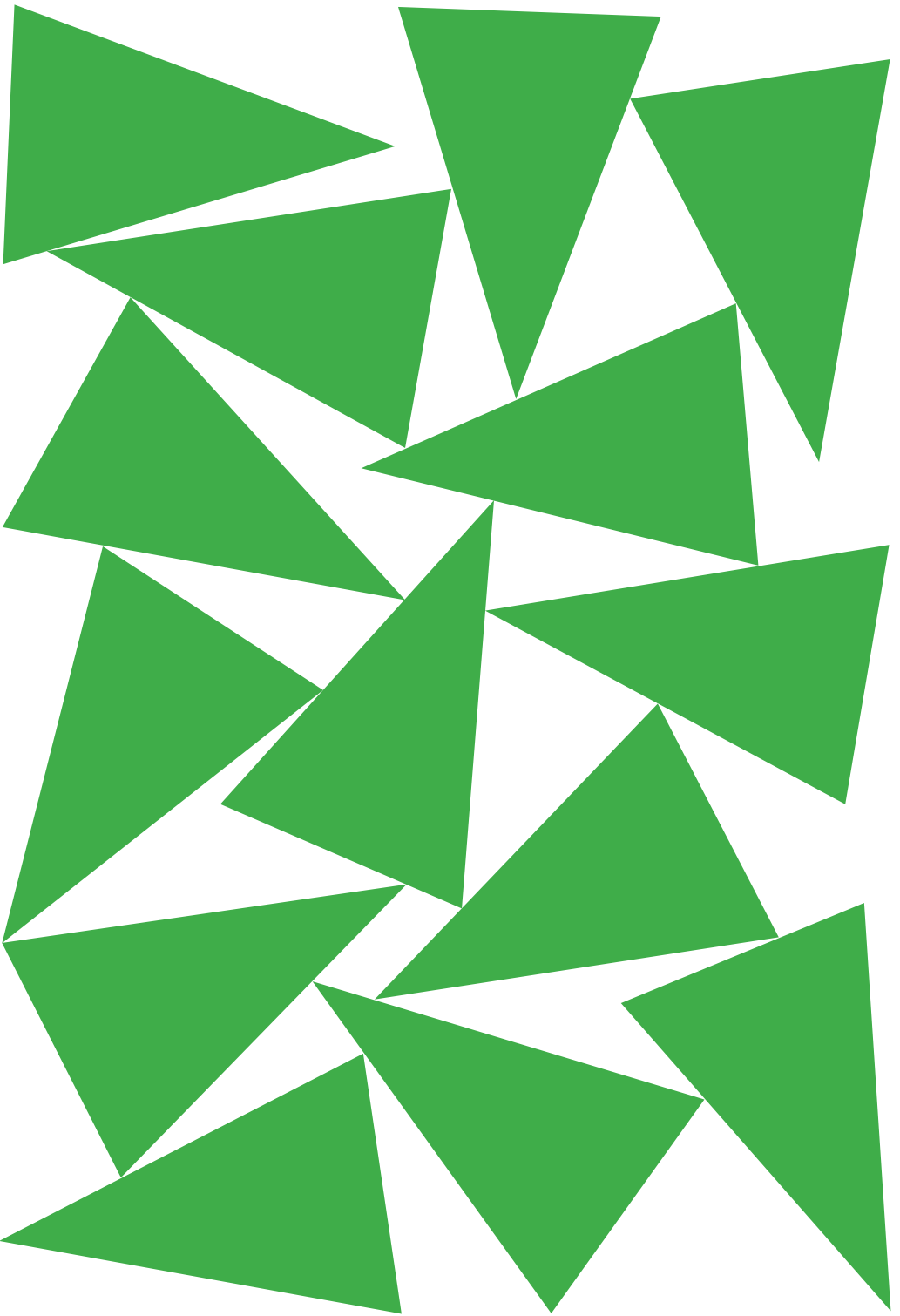
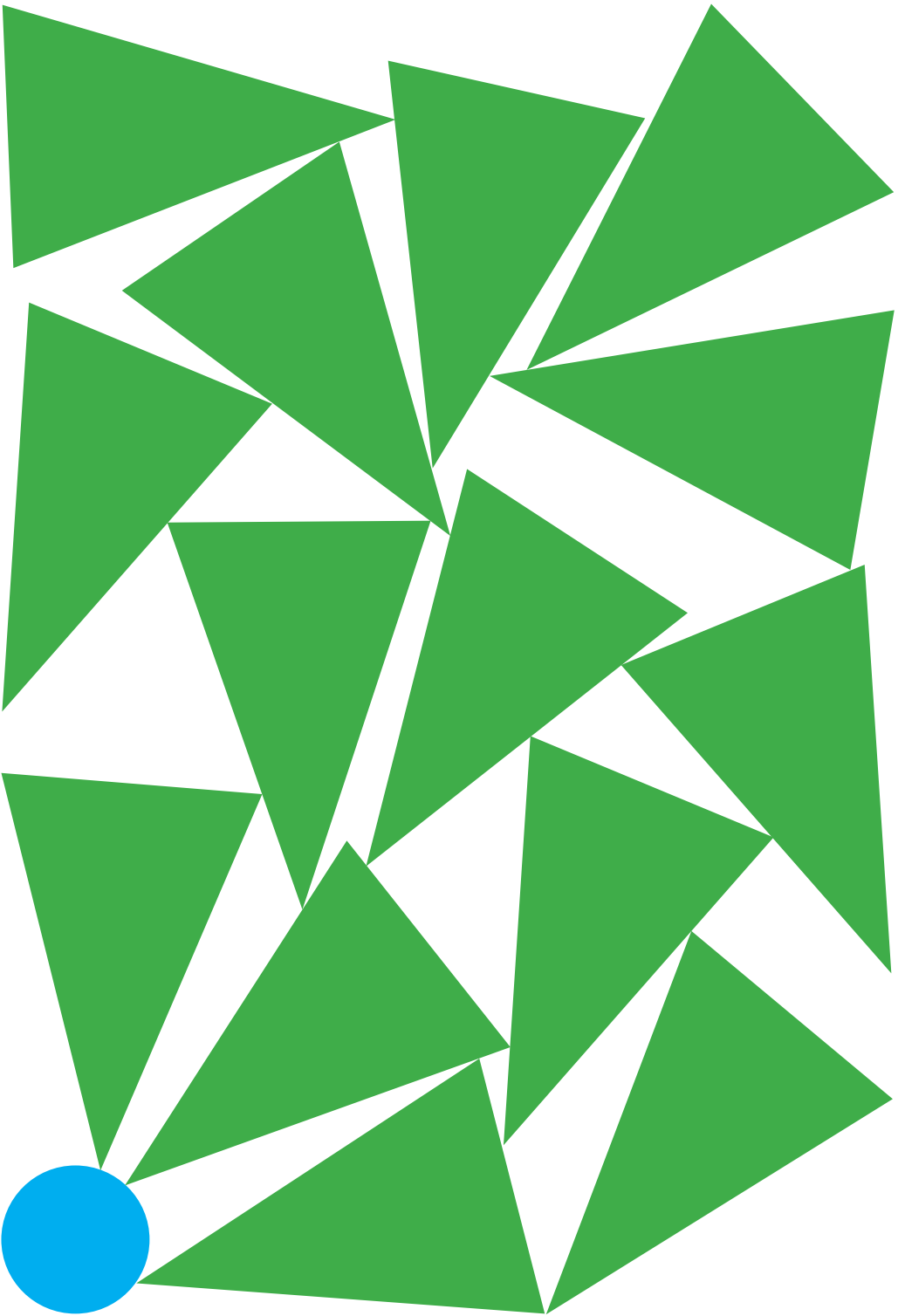


Table des matières

- 5 Introduction
- 6 Définitions et faits
- 8 Motivations et raisons du harcèlement
- 11 Séduction versus harcèlement sexuel
- 12 Formes du harcèlement
- 14 Conséquences
- 19 Qu'est-ce que je peux faire?
 - 20 Si vous êtes victime
 - 21 Si vous êtes témoin
 - 22 Si vous êtes professeur·e ou supérieur·e hiérarchique
 - 23 Si vous êtes confronté·e à une situation de harcèlement sexuel comme professeur·e ou supérieur·e
 - 24 Si vous sentez que vous pourriez être harceleur ou harceleuse
- 26 Liens



Introduction

Plusieurs événements récents médiatisés montrent la nécessité de sensibiliser le public aux questions de harcèlement sexuel. Ils mettent en évidence les besoins de prévention contre cette forme de violence dans l'espace public, les lieux de travail et le milieu étudiant. À ce titre, toutes les Hautes écoles de la HES-SO sont concernées.

**Le harcèlement sexuel
est un délit pénal !**

**Aucune tolérance envers
le harcèlement sexuel !**

Il fait l'objet de différents articles de loi et il est punissable dans certains cas. Le harcèlement est une atteinte à l'intégrité des personnes et un frein à l'égalité des sexes.

Cette brochure de sensibilisation et de prévention s'adresse à l'ensemble des personnes fréquentant la HES-SO, incluant les étudiant·e·s qui peuvent être exposé·e·s au harcèlement sexuel à l'intérieur de leur Haute Ecole et sur leurs lieux de stages.

Définitions et Faits

Par harcèlement sexuel, on entend tout comportement ou échange à connotation sexuelle ou fondé sur le sexe, le genre ou l'orientation sexuelle (sexiste), non souhaité par la personne qui y est confrontée, qu'il se produise dans l'enceinte de la Haute Ecole, dans une bibliothèque, un bureau ou à l'extérieur, lors de colloques, de conférences, de pauses café, de soirées de département ou d'institut.

Sont concernés également les échanges par voie électronique ou les appels téléphoniques privés. Les désagréments ressentis et subis sont des indicateurs probants de l'existence du harcèlement sexuel.

En 2013, une étude nationale sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail a abouti aux résultats suivants :

- Le harcèlement sexuel, ou la possibilité d'un tel acte, fait partie de la vie professionnelle quotidienne dans de nombreux endroits, touchant à la fois les femmes et les hommes.
- Au moins la moitié des employé·e·s, femmes et hommes, ont été confronté·e·s à des comportements potentiellement harcelants au moins une fois dans leur vie professionnelle.
- Le sentiment subjectif de harcèlement est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et c'est ce qui est considéré comme du harcèlement sexuel en vertu de la loi sur l'égalité (art. 4 LEG).
- En Suisse romande, 18% des femmes et 7% des hommes se sont déjà senti·e·s victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail.

Quelles sont les limites entre un simple flirt ou un début de relation amoureuse ou sexuelle entre collègues et une situation de harcèlement sexuel ?

→ Une règle simple à retenir : une relation amoureuse ou sexuelle n'est pas un cadeau !

Ce n'est pas l'intention qui compte !

C'est un acte qui doit être désiré et accepté par la personne concernée.

Motivations et raisons du harcèlement

Le harcèlement sexuel n'a rien à voir avec l'érotisme ou la séduction. Il vise à exercer la domination et le pouvoir, à maintenir les personnes ciblées en situation d'infériorité.

Les rapports sexuels ou l'orientation sexuelle sont des prétextes, les personnes harceleuses profitent de la vulnérabilité des potentielles victimes

Le harcèlement sexuel peut être le produit de plusieurs facteurs :

- des rapports de pouvoir produits par les rapports hiérarchiques propres aux rapports de travail, d'études ou de stage
- d'un environnement qui favorise les rapports de pouvoir : exigüité des locaux, tâches et fonctions peu ou mal définies, surcharge, taille de l'entreprise, métiers à dominance masculine ou féminine etc.
- du système de genre qui catégorise en "féminin" et "masculin" en y associant des caractéristiques hiérarchisantes en fonction du sexe, de l'orientation sexuelle ou de la sexualité
- d'une banalisation du sexisme ordinaire à savoir l'ensemble des propos ou attitudes liés à des stéréotypes de sexe et de genre

Le harcèlement sexuel est encore tabou ! Pourquoi ?

→ Parce que les victimes de harcèlement sexuel éprouvent encore souvent de la honte et de la culpabilité et parce qu'elles en subissent les nombreuses conséquences sociales.

Peu de victimes osent briser le silence !
Pour que la honte change de camp.



Séduction versus harcèlement sexuel

Dans le cas d'un rapport de séduction, il s'agit d'un rapprochement réciproque, constructif, basé sur le consentement mutuel, alors que dans le second, le rapprochement est unilatéral, dégradant et blessant.

La personne importunée se trouve dans une situation inconfortable qui la contraint à adopter des stratégies d'évitement telles que modifier ses horaires, changer de lieu (bibliothèque, bureau, etc.), de filière, d'unité ou de service, voire quitter la Haute Ecole.

La séduction est :

- un rapprochement mutuellement souhaité
- perçue comme constructive et encourageante
- respectueuse des frontières personnelles

Le harcèlement sexuel est :

- un rapprochement unilatéral, non souhaité par la personne ciblée
- perçu comme humiliant et offensant
- un acte qui viole les frontières personnelles

Formes du harcèlement

Exemples de situations non désirées :

- Envoi de messages sexuellement connotés ou sexistes (via sms, réseaux sociaux, email, lettres, etc.)
- Commentaires et remarques sur le physique, le comportement ou encore la tenue vestimentaire
- Discussions sur la sexualité qui mettent mal à l'aise et agressent
- Blagues et plaisanteries sexistes
- Propos homophobes et transphobes
- Questions intrusives sur la vie privée, intime ou sexuelle
- Propositions insistantes non désirées
- Avances et chantages

Exemples de comportements non désirés :

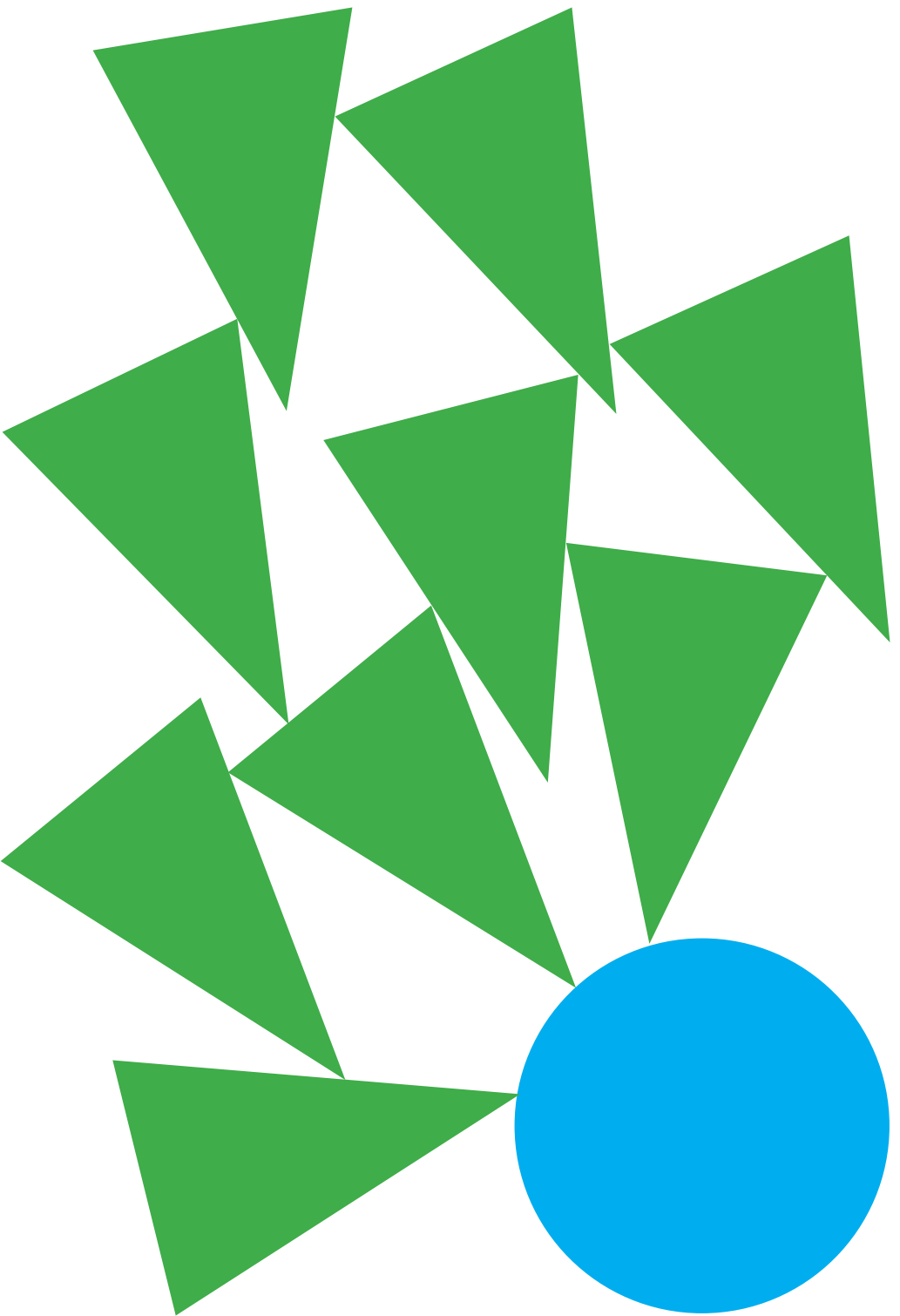
- Regards suggestifs et/ou insistants
- Sifflements, gestes à connotation sexuelle
- Exposition d'images ou d'objets à connotation sexuelle
- Mains, bras ou épaule agrippée
- Caresse, frôlement, pincement
- Tentative d'embrasser
- Actes sexuels non désirés ou viol

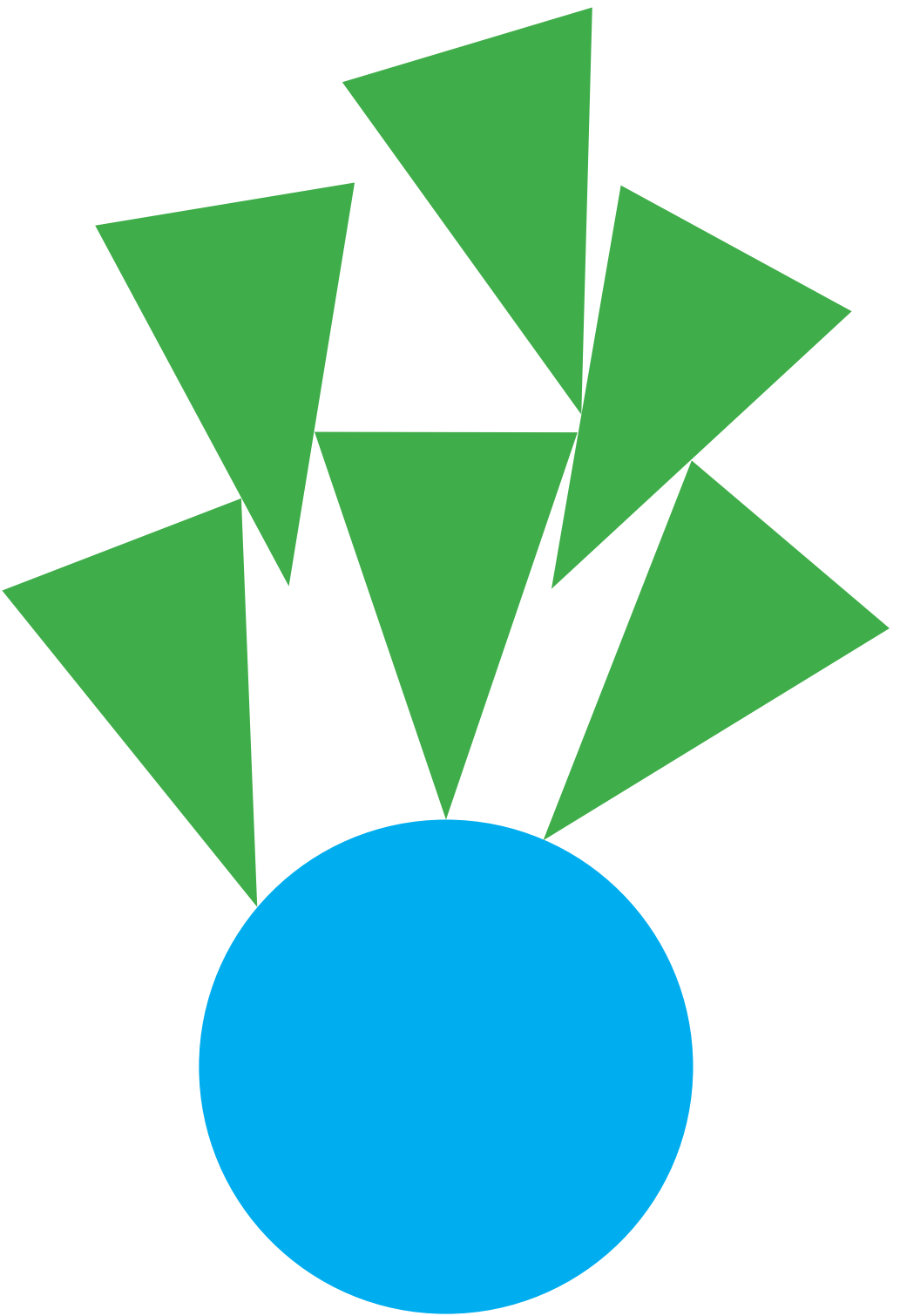
Conséquences

Le harcèlement sexuel sur les lieux du travail ou d'études atteint la personnalité et viole la dignité des personnes qui le subissent. Ces agissements nuisent à l'égalité des chances et menacent le parcours professionnel ou de formation des victimes.

Sous la menace du harcèlement, les victimes perdent leur efficacité au travail, peuvent arrêter leurs études et par conséquent échouer dans l'obtention de leur diplôme.

Les conséquences peuvent perdurer des années plus tard et donner lieu à des souffrances chroniques physiques (maux de tête, nausées, vertiges, insomnie) ou psychiques (modification de la personnalité, perte d'estime de soi, dépression, envies suicidaires, etc.).





Qu'est-ce que je peux faire ?

- 20 Si vous êtes victime
- 21 Si vous êtes témoin
- 22 Si vous êtes professeur·e ou supérieur·e hiérarchique
- 23 Si vous êtes confronté·e à une situation de harcèlement sexuel comme professeur·e ou supérieur·e
- 24 Si vous sentez que vous pourriez être harceleur ou harceleuse

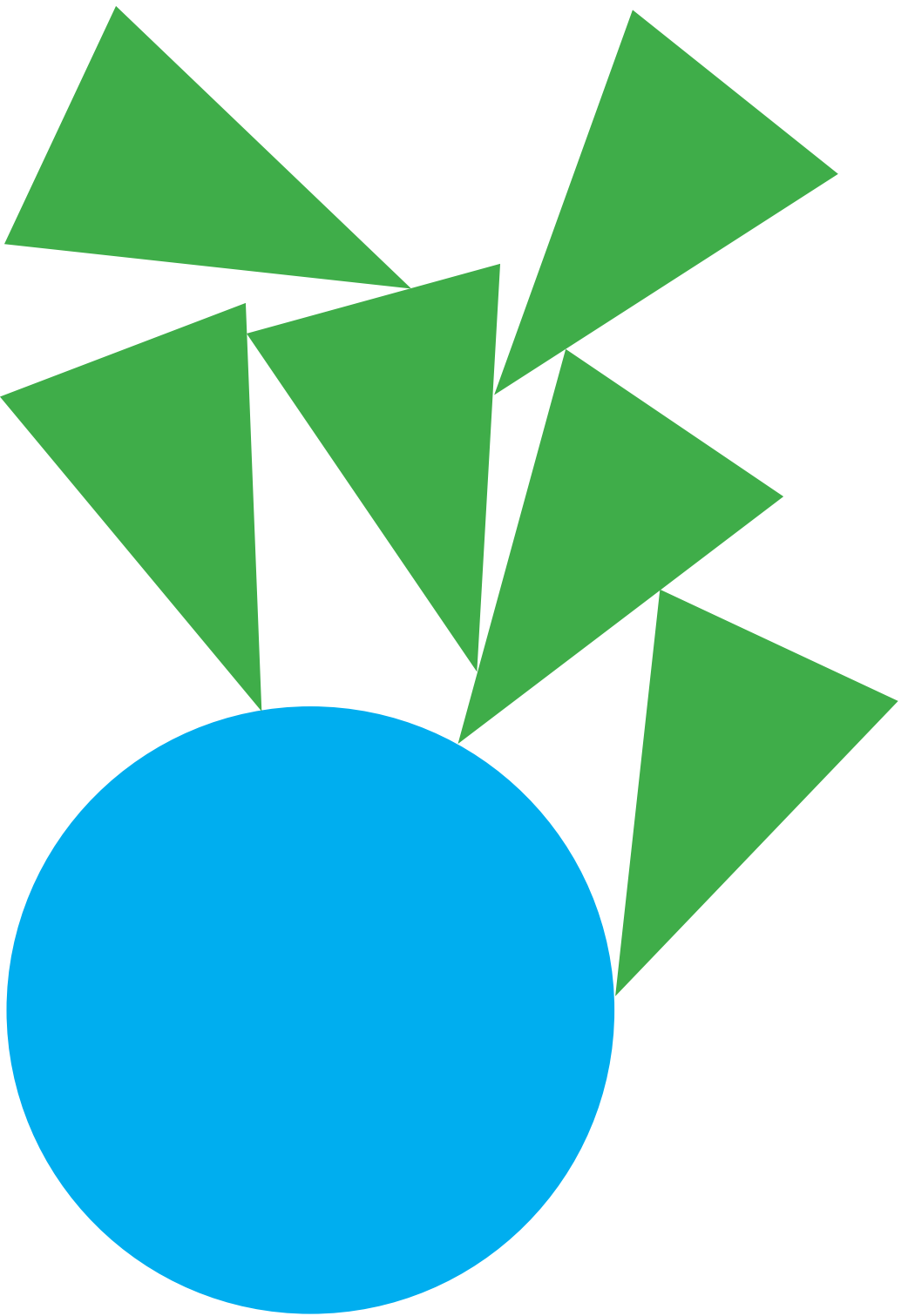
Si vous êtes victime : identifiez le harcèlement sexuel et agissez

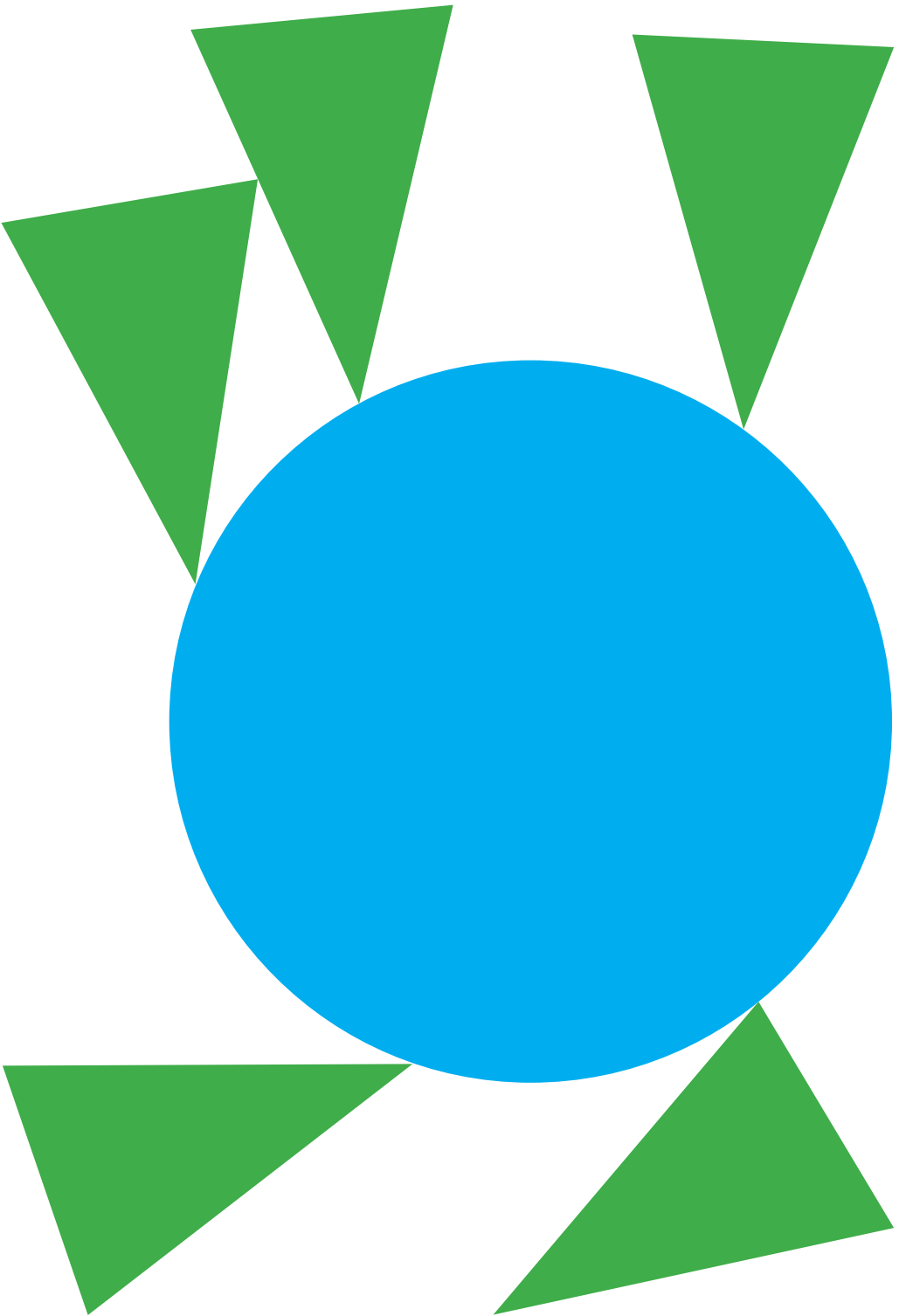
Réaction directe :

- Informez la personne harceleuse immédiatement que son comportement n'est pas souhaité. Plus vous attendez, plus la situation deviendra difficile.
- Si vous sentez que la personne concernée ne vous prend pas au sérieux, indiquez que vous informerez votre supérieur-e ou la personne de contact chargée des problèmes de harcèlement.

Réaction subséquente :

- Identifiez les comportements qui vous mettent mal à l'aise
- Collectez des preuves et constituez un dossier des situations que vous trouvez désagréables
- Confiez-vous à un-e proche
- Parlez-en à des personnes de confiance
- Contactez la personne ressource au sein de votre Haute Ecole
- Déposez une plainte





Si vous êtes témoin : ne détournez pas le regard et réagissez

En tant qu'observateur ou observatrice, il vous est possible d'épargner beaucoup de souffrance à la personne harcelée. Ne détournez pas le regard, faites preuve de courage moral !

Réaction directe :

- Défendez le vivre ensemble respectueux. Sensibilisez les harceleurs et les harceleuses au fait qu'un tel comportement est inacceptable et dépasse les limites.
- Lutte contre le sexisme ordinaire au quotidien.

Comportement empathique envers la victime :

- Parlez avec la personne concernée si vous avez l'impression qu'elle est harcelée. Indiquez-lui les informations utiles sur ses possibilités de recours et la personne de contact. Offrez-lui, si possible, du soutien et du support (par exemple accompagnez-la chez le ou la supérieur-e, témoignez de ce que vous avez vu, soutenez-la dans sa démarche).

Possibilité d'action au sein d'une équipe ou dans un contexte plus large :

- Informez les supérieur-e-s, les professeur-e-s des situations inconfortables. Toutefois, ne prenez aucune autre mesure sans le consentement de la personne concernée.

Si vous êtes professeur·e ou supérieur·e hiérarchique : prévenez, détectez et intervenez

Faites une différence :

Soyez vous-même un modèle d'interaction respectueuse au sein de l'équipe et dans la salle de cours ou de séminaire.

- Abordez le sujet et prenez une position active : indiquez les personnes à contacter ; proposez des entretiens confidentiels.
- Attirez l'attention sur le sujet du harcèlement sexuel. Insistez sur le fait que la HES-SO a une attitude ouverte par rapport aux victimes et que le harcèlement sexuel n'est toléré en aucune circonstance.
- Présentez cette brochure et distribuez-la à vos étudiant·e·s. Signalez les offres et services disponibles au sein de votre Haute Ecole.
- Organisez des événements de sensibilisation (rencontre avec des spécialistes, conférence, présentation de recherches, formations continues).
- Contactez et invitez des personnes ressources pour bénéficier d'informations fiables lors de l'organisation des workshops.

Si vous êtes confronté·e à une situation de harcèlement sexuel comme professeur·e ou supérieur·e :

En tant que professeur·e ou supérieur·e, vous êtes dans un équilibre exigeant : d'une part, il existe une obligation de protéger la personne harcelée et, d'autre part, il existe une présomption d'innocence envers la personne visée par l'accusation de harcèlement. En outre, les supérieur·e·s hiérarchiques direct·e·s sont souvent informé·e·s d'incidents concrets en fin de journée, mais doivent ensuite agir rapidement

Comportement approprié :

- Prenez immédiatement les premières mesures pour faire cesser une situation de harcèlement évident dans votre environnement. Si on vous transmet des informations concernant des cas de harcèlement, prenez le problème au sérieux. Renseignez-vous aussitôt sur la situation. Eloignez les deux personnes en conflit, tout en veillant à rester strictement neutre pour le moment. Utilisez les ressources à votre disposition.

Profitez du soutien au sein de votre Haute Ecole :

- Appuyez-vous sur la confidentialité des personnes ressources en charge des questions de harcèlement. N'hésitez pas à les contacter afin de vous informer sur votre champ d'action et vos responsabilités.

Si vous sentez que vous pourriez être harceleur ou harceuse : réfléchissez sur votre comportement et demandez de l'aide

Avez-vous été confronté-e au sentiment de ne pas avoir respecté les limites des autres ? Vous n'êtes pas sûr-e d'avoir eu un comportement approprié ? Le harcèlement sexuel a de graves conséquences pour toutes les personnes concernées. Une courte réflexion sur vos propres actions et leurs effets en vaut la peine dans tous les cas.

Réfléchissez à votre propre comportement :

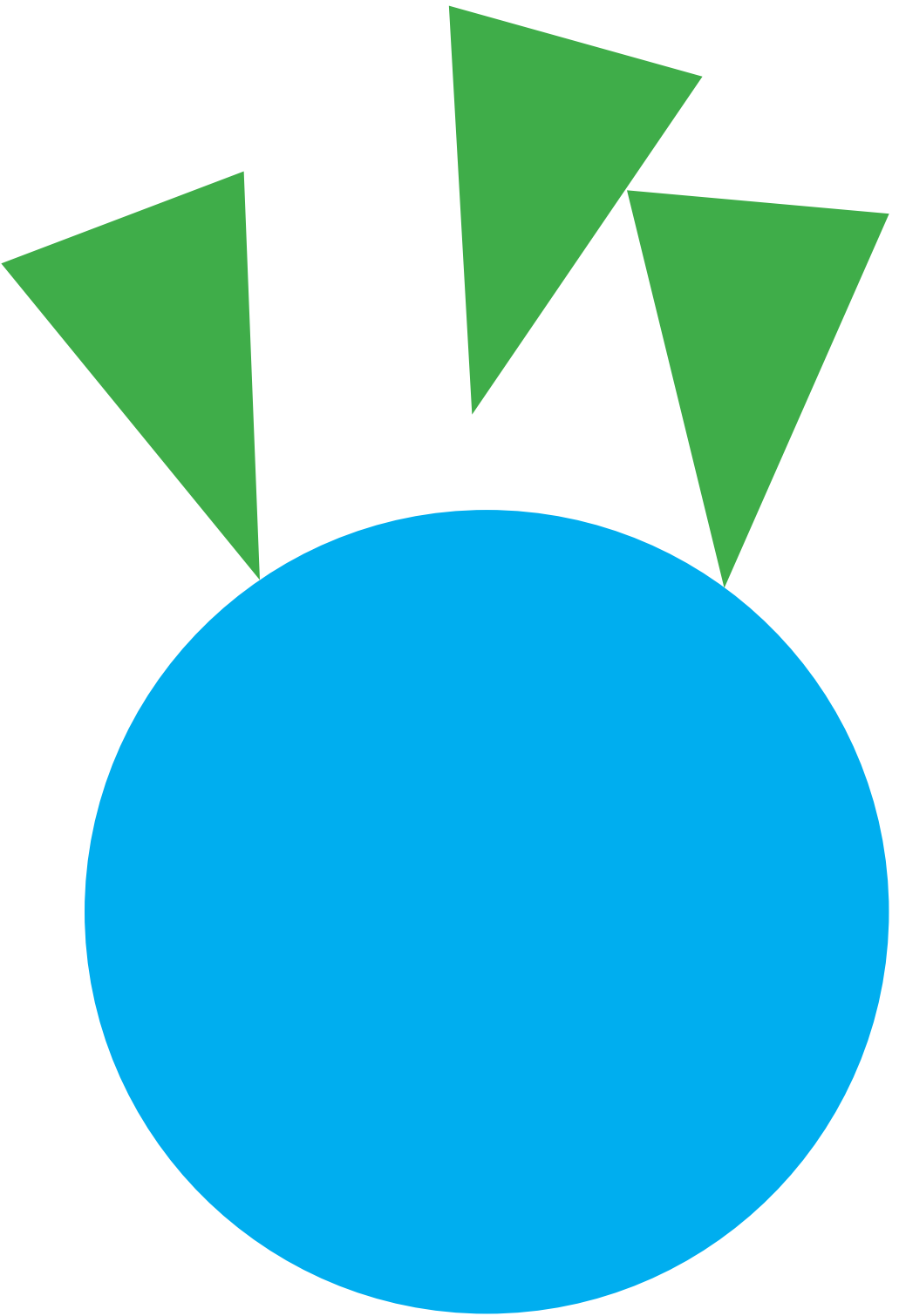
- Si vous pensez que votre comportement pourrait être perçu comme du harcèlement, demandez-vous si vous aimeriez vous voir ou voir quelqu'un-e de proche dans une situation semblable. Échangez ces idées avec des personnes en qui vous avez confiance.

Choisissez la discussion :

- Si vous craignez d'avoir franchi une frontière sans le vouloir, parlez-en à la personne concernée. Présentez-lui vos excuses.

Trouvez du soutien :

- Prenez le courage de questionner votre comportement et vos interactions. Tentez de corriger les déséquilibres : la personne de contact de votre école agit en toute confidentialité, elle peut vous conseiller et vous apporter son soutien.



Liens

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes :
le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

→ www.ebg.admin.ch

Non, c'est non !

Site d'information sur le harcèlement sexuel au travail.

→ www.non-c-non.ch

Conférence romande de l'égalité.

*Site d'information de discrimination à raison du sexe
dans les relations de travail.*

→ www.equality.ch

Service de l'Égalité de l'Université de Genève

→ www.unige.ch/rectorat/egalite

Université de Neuchâtel, campagne contre le harcèlement

→ www.unine.ch/harcelement

Cette brochure a été réalisée dans le cadre d'un projet "Egalité & Diversité" de la HES-SO. Elle se base sur une analyse approfondie des informations récoltées au sein des Hautes Ecoles en Suisse.

CONTENU :

Anita Heinzmann

Stefanie Kurt

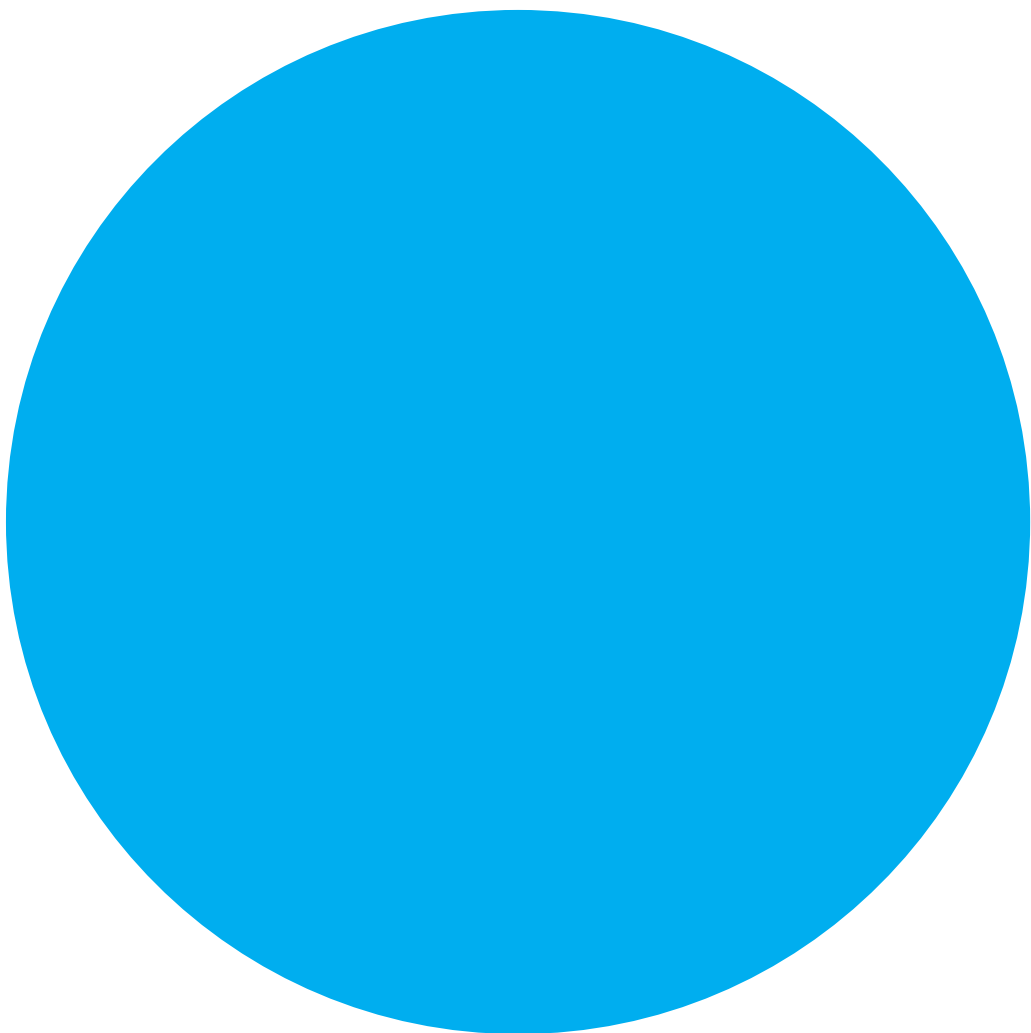
Amel Mahfoudh

Clothilde Palazzo-Crettol

Haute Ecole de Travail Social,
HES-SO Valais-Wallis

DESIGN GRAPHIQUE :

Clem Rousset, hereth.fr



Contact(s) et /ou personne(s) ressource

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland

swissuniversities